



Formation Continue Professionnelle – Eveil Aquatique

Du jeudi 16 au samedi 18 novembre ET du jeudi 14 au samedi 16 décembre 2017

Volume horaire de formation :

38 heures de formation réparties comme suit :

- 30 h face à face pédagogique
- 8 h de situation pratique en piscine

Lieu : Piscine du Jardin Parisien de Clamart - 37 Rue du Dr Roux, 92140 Clamart

Public visé : éducateurs salariés ou bénévoles ayant en charge l'encadrement de l'activité Eveil Aquatique (bébés nageurs) au sein d'un club FFN.

Effectif : 15 stagiaires maximum

Pré requis :

- Etre licencié FFN
- Etre majeur
- Etre titulaire à minima d'un BF2 et/ou d'un BEESAN et/ou un BPJEPS AAN et/ou DEJEPS

Objectifs de la formation :

- Apporter les connaissances nécessaires à l'encadrement de l'Activité Eveil Aquatique
- Permettre aux stagiaires de consolider et enrichir leurs compétences
- Donner aux stagiaires les clés de la construction d'un cycle de séances adapté aux besoins et profil du public dans une logique de progression et de variation d'exercices

Contenus de la formation :

Apport de connaissances, intervention d'experts, partage d'expériences.

Moyens pédagogiques :

Documentations remises aux stagiaires, diaporama, cas pratiques, interactivité et échanges.

Evaluation des acquis de la formation :

Pas d'évaluations - Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

Coût pédagogique :

- Pour les éducateurs salariés avec prise en charge OPCA : **600 € TTC + 20 € de frais d'inscription**
- Pour les éducateurs bénévoles (joindre attestation de bénévolat du président(e) du club) ou ayant eu un refus de financement OPCA (joindre justificatif de refus) : **350 € TTC + 20 € de frais d'inscription**

Les frais d'inscription et les frais pédagogiques sont à régler via 2 chèques distincts à l'ordre de l'INFAN-FFN. Le coût pédagogique de la formation peut être réglé à l'INFAN par chèque (à l'ordre de l'INFAN-FFN) ou par virement bancaire, avant le début de la formation (joindre par mail, l'ordre de virement).

Domiciliation	CREDITCOOP PARIS NATATION
Code Banque	42559
Code Guichet	00008
N° Compte	41020028844
Clé RIB	86
IBAN	FR 76 4255 9000 0841 0200 2884 486
Code BIC	CCOPFRPPXXX

Pour les éducateurs salariés, possibilité de prise en charge par un organisme collecteur (OPCA) dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Pour toute demande de prise en charge OPCA, veuillez trouver ci-dessous les informations à communiquer :

INFAN de la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

N° de déclaration organisme de Formation INFAN FFN : 11 75 34540 75

✉ Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN Cedex

☎ 01 41 83 87 70 - 📠 01 41 83 87 69

🌐 www.ffnatation.fr Mail : ffn@ffnatation.fr

TVA INTRA COMMUNAUTAIRE SIRET 775 695 802 00055 - APE 9312 Z

Frais annexes :

Aucun frais annexe n'est pris en charge par l'INFAN.

A noter la possibilité pour les éducateurs salariés qui sollicitent un financement OPCA, d'avoir une prise en charge des frais d'hébergement, déplacement et restauration.

Informations complémentaires et contact INFAN :

Solène LAMBALLE - INFAN : 01 41 83 87 67 – solene.lamballe@ffnatation.fr

Formation Continue Professionnelle Eveil Aquatique

Fiche d'inscription à renvoyer par email à Solène LAMBALLE :

solene.lamballe@ffnatation.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 10 NOVEMBRE 2017

Nom et prénom : _____

Mail : _____

Tél : _____

Club : _____

Adresse du club : _____

Financement prévu pour la formation :

Fonds personnels OPCA Employeur Pôle Emploi

Autre (à préciser) _____

Dates de la formation : du jeudi 16 au samedi 18 novembre et du jeudi 14 au samedi 16 décembre 2017

Lieu de la formation : Piscine du Jardin Parisien de Clamart - 37 Rue du Dr Roux, 92140 Clamart

Modalités pédagogiques :

38 heures de formation répartis comme suit :

- 30 h face à face pédagogique
- 8 h de situation pratique

Coût pédagogique de la formation :

- Pour les éducateurs salariés avec prise en charge OPCA : **600 € TTC + 20 € de frais d'inscription**
- Pour les éducateurs bénévoles (joindre attestation de bénévolat du président(e) du club) ou ayant eu un refus de financement OPCA (joindre justificatif de refus) : **350 € TTC + 20 € de frais d'inscription**

Le coût pédagogique de la formation est réglé à l'INFAN par chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN ou par virement bancaire, avant le début de la formation.

Contactez l'INFAN pour toute demande d'informations concernant la prise en charge financière.

Frais annexes Aucun frais annexe n'est pris en charge par l'INFAN.